Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20241128-33_2024-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°33 /2024

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N° 05

FONCTIONNEMENT

RÉSIDENCE AUTONOMIE - BUDGET EXERCICE 2024

CA convoqué le : 21/11/2024		- Nombre de membres en exercice : 17
Présents :	Votants :	Date envoi Préfecture :

L'an 2024, le Jeudi 28 Novembre 2024, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de M. Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Présents : 12
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Danièle DESERT, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Hélène CORNU.

Absents sans pouvoir : 5
Mme Mireille BOUTIN, M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

Absents avec pouvoir : Néant

ADOPTÈ À LA MAJORITÈ DES SUFFRAGES EXPRIMÈS

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20241128-33_2024-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du Budget adopté le 26 Octobre 2023,

CONSIDERANT que des ajustements sont donc nécessaires afin de compléter les inscriptions budgétaires initiales,

OUÎ l'exposé du Président ou son représentant et après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative ci-dessous,

RESIDENCE AUTONOMIE
DÉCISION MODIFICATIVE N°05 - FONCTIONNEMENT Exercice 2024

CHAPITRE	NATURE	DESIGNATION	DEPENSES	
			+	-
016	68111	Immobilisations incorporelles	247.98 €	
016	68112	Immobilisations corporelles		478.10 €
012	6318	Autres impôts, taxes vers. assimilés	230.12 €	
012	6218	Remboursement frais de personnel au CCAS		23 713.10 €
011	6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	4 300.00 €	
011	6063	Alimentation	4 200.00 €	
016	6132	Location immobilière	15 213.10 €	
		TOTAL	0	0

- **DE DONNER** pouvoir au Président du C.C.A.S. pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme

GRAULHET, le 28/11/2024.
Le Président du C.C.A.S.,
Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »